

**NORMES ET ENJEUX DU DISCOURS : LE CAS DES
TRANSGRESSIONS LEXICALES DANS MONNÈ, OUTRAGES ET
DÉFIS D'AHMADOU KOUROUMA**

Amidou SANOGO¹

Certains « écrivains de la deuxième génération » sont accusés de rompre d'avec les normes canoniques occidentales. Tel est le cas de Kourouma dont les écrits comporteraient des distorsions morphosyntaxiques, des ruptures syntaxico-énonciatives à même de nuire à la compréhension du message.

Avec Madeleine Borgomano, on trouve une justification en ces termes : « Les littératures nées dans ces pays [africains] éloignés et très différents de la France à tout point de vue, se sont développées de façon originale et de plus en plus autonomes.² » Cette spécificité de la littérature africaine est diversement interprétée comme une interférence linguistique sinon, une transgression faite à la norme. Ce fait linguistique explicite le thème de la transfrontalité que nous abordons selon une linguistique du discours mettant en œuvre des paradigmes lexicaux.

Notre objectif est de décrire les usages des segments lexicaux pour en déterminer les significations sociales en considération de la catégorie sociodiscursive des narrateurs.

Dès lors, notre préoccupation est de savoir comment les segments lexicaux (mots et expressions) peuvent expliciter, d'un point de vue socioculturel, le foisonnement du français et d'autres langues.

¹ Université de Bamako, Mali

² Madeleine Borgomano, *Ahmadou kourouma, le guerrier griot*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.5.

Notre hypothèse est que les unités lexicales étrangères au français traduisent des sensibilités, idéologies et émotions dans un code linguistique imposé par les avatars de l'histoire.

L'étude procède à l'examen de quelques emprunts au malinké afin d'en dégager les portées sémantiques liées au contexte socioculturel de *Monnè, outrages et défis*. Cela permet de mesurer la sensibilité culturelle transmise par l'hyperculture de l'écriture.

1. TRANSFRONTALITÉ ET EMPRUNTS LEXICAUX

La première manifestation de la transfrontalité, dans *Monnè, outrages et défis*, est perceptible par l'intrusion des mots étrangers dans la langue française. En lexicologie, ce fait linguistique est désigné sous le vocable d'emprunt lexical. On assiste à une forme de transfert de segments lexicaux dans le code linguistique considéré, en l'occurrence le français.

En effet, dans *Monnè, outrages et défis* foisonnent les emprunts à la langue malinké principalement et, secondairement, à d'autres languessources comme l'arabe, l'anglais, etc. Avec Jean-Marie Bague³, on dénombre soixante-douze mots et expressions dont nous retenons les suivants :

Bolloda, monnè, kébi, massa, cora, lougan, déguè, boribana, sissa-sissa, prou, sissi, kélémasa, sofa, djéliba, tjogo-tjogo, fissandjiri, panca, dioula, djigui, fama, famakourou, hiriasson, nabata, pratati, djéli, fa, gnama, kabako, lo, magnan, n'koron, seko, siguiya son, soumara, tara, ton, bilakro, djibité, drékéba, doromé, hérémakono, horon, koma, konon, koma, koro, korobia, koutoubou, naikaisso, origou, tabala, tâhara, toubougiisso.

C'est sur ces repérages que s'effectue le travail de reconnaissance des mots étrangers à la langue française.

1.1. Identification et typologie des mots étrangers

On distingue deux types d'emprunt selon qu'ils soient directs ou indirects :

- emprunt direct du français au malinké :

³ "L'utilisation de mots "étrangers" dans un roman francophone ouest-africain : étude des xénismes dans *Monnè, outrages et défis* (Ahmadou Kourouma)", in *Bulletin du ROFCAN* n° 10, INALF/CNRS, Didier Érudition, 1996.

- emprunt indirect du français à d'autres langues : l'arabe, de l'anglais, du wolof...

Du point de vue grammatical, on peut déjà apparenter ces indices lexicaux à des substantivèmes, c'est-à-dire des unités minimales de désignation appartenant au lexique d'une langue. Conformément à la théorie du langage de K. Bühler [(1934) 1990]⁴, ces unités lexicales appartiennent au « champ symbolique », dont la fonction est de nommer par opposition à ceux du « champ déictique », dont la fonction est de *montrer*. On peut émettre l'hypothèse que ces signes linguistiques, qui sont donc des *indices de désignation*, sont indépendants (théoriquement) de l'ancrage spatio-temporel du *locuteur*.

Les emprunts indirects à d'autres langues

Identification des mots d'origine arabe

Les mots et expressions *Almamy*, *talibet*, *alpathia*, *bissimiläi*, *allahkoubarou* sont des déformations morphophonologiques des vocables arabes :

- *Al Imam*, guide religieux musulman ;
- *Talib*, pluriel de *taliban* qu'on retrouve également en afghan⁵ ;
- *Al fatiha*, nom désignant l'ouverture, appliqué à la première sourate du *Qur'an* ;
- *Bismillâhi*, expression signifiant « au nom d'Allah » ;
- *Allahou Akbar*, qui veut dire Allah est grand,
- *Wirt*, désigne le chapelet et par ricochet la prière qui accompagne son égrenage.

Ce phénomène de transposition lexicale concerne également les langues africaines.

⁴ BÜHLER, K., translated by Donald Fraser Goodwin, John Benjamin, "Imagination oriented and anaphoric deixis", [Sprachtheorie] in *Theory of Language, The Representational Function of Language*, Amsterdam and Philadelphia, (1934) 1990, p. 88-139.

⁵ Dérivé de l'arabe *talib* pluriel de *taliban* qu'on retrouve en afghan.

Identification des mots d'origine africaine

Parmi les mots issus des langues africaines on retient celui du wolof. En effet, il semble invraisemblable que le mot Tabaski⁶ soit d'origine africaine, notamment wolof, tant l'opinion tendrait à en faire un mot arabe. En effet, employé comme synonyme de l'*Aïd el Ada* ou l'*Aïd el Kébir* (expression désignant la fête de la célébration du sacrifice d'Ibrahim chez les musulmans), le mot Tabaski, [tabaski], oriente l'attention vers une source arabo-musulmane. En effet, les contacts des peuples malinkés avec les arabo-berbères (VIII^e – XV^e s) ont suscité les emprunts de mots à la langue arabe, langue de révélation de l'islam et de sa propagation.

Identification des mots d'origine anglaise

Le lexème *boussman* est une déformation de l'anglais *bushman*⁷ :

[...] des nègres cafres appelés "boussmen". C'étaient des cafres : ils mangeaient le cochon, le chien, l'agame et la viande des bêtes non égorgées par un musulman (p. 261).

C'est un terme péjoratif appliqué aux mécréants ; sa variante, en Côte d'Ivoire et au Mali, est « *bousoumani* ».

À l'instar de l'anglais, les mots français, également, ont pu connaître un sort semblable de la part des populations colonisées directement par la France.

Les mots d'origine française

Le malinké restitue au français des mots qu'il a pu lui emprunter dans des circonstances de communication. Tel est le cas de la suite phonique *progrissi* pour dire progressiste, *allama* pour désigner les Allemands et *pratati* pour indiquer le mot prestation :

⁶ Ce lexème s'apparente à *Tifeski* qui veut dire printemps chez les Berbères en Mauritanie. Selon Raymond Mauny, ce terme aurait été inspiré du latin « pasqua », lui-même de l'hébreu « pesakh ». La révélation historique de cette étymologie est la longue relation des Berbères avec la religion juive.

⁷ Littéralement, *homme de la brousse* ; ce terme désigne les peuples de la côte forestière de l'Afrique de l'Ouest. Mais historiquement, il fut utilisé par les colons anglais pour désigner un peuple de l'Afrique australe (Botswana, Namibie, Afrique du Sud).

Les malveillants, kélétiogui et ses codétenus, les ennemis de Béma, avaient traduit le mot progressiste par progressi et les Malinkés n'avaient retenu que les consonances terminales, sissi, qui signifient « fumée ». (p. 265).

Ce terme désigne, dans le roman, la formation politique définie comme le Parti de la réconciliation pour l'émancipation et le progrès (PREP). Historiquement, il fait écho au Parti progressiste ivoirien (PPI) de Sékou Sanogo et Kouamé Benzène.

Quant au mot *Allama*, il a pu être employé en lieu et place de « Allemand », plus connu par les tirailleurs sénégalais qui ont combattu, aux côtés de la France, contre les Allemands : « Avant que j'eusse demandé quand mon train arriverait, l'interprète d'emblée m'annonça que les « Allamas » avaient attaqué les Français. » (p. 82)

En outre, le mot *prestation* est traduit par *pratati* : « Faute de trouver le mot correspondant en malinké, l'interprète utilisa dans notre langue le mot « *prestataires* » que le griot eut de la peine à articuler et à changer en **pratati**. » (p. 55).

Si les emprunts arabes ont des motivations économiques et religieuses, il faut reconnaître aux désignatifs d'origines anglaise et française, une référence au contexte sociopolitique de Soba : la pénétration coloniale et les périodes pré et post-indépendantistes. Les premières heures des indépendances en Afrique de l'Ouest et singulièrement en Côte d'Ivoire ont favorisé les échanges culturels.

Sur le plan linguistique, on relève que ces vocables sont empruntés indirectement à d'autres langues parlées par des peuples qui ont eu des contacts historiques avec le monde malinké. Cette communauté linguistique a intégré ces mots d'emprunt pour répondre aux besoins d'intercompréhension entre les colons (anglais, français et arabes) et les autochtones.

1.1.2 Les emprunts directs au lexique malinké

Les mots malinkés sont légion dans le roman. Leur fréquence d'emploi donne la mesure de la « malinkéité » de l'œuvre de Kourouma. Hormis certaines

déformations comme *toubab*⁸, *pratati*, *allamas*, *hiriasson*, etc., les mots sont transcrits en français de manière naturelle, sans déformation. Jean-Marie Bague les désigne comme étant des xénismes⁹ à savoir des emprunts à une langue étrangère encore perçus comme tels. Il oppose à ces derniers les pérégrinismes, variétés régionales d'un mot étranger durablement intégrées dans une langue. Ces unités linguistiques se répartissent entre les catégories des noms simples (*Bolloda*, *monnè*, *kébi*, *toubab*, *massa*, *nazara*, *allama*, *talibet*, *kélémasa*, *djéli*, *allama*...) et des noms composés (*fissandjiri*, *kélémasa*, *famakourou*, *boribana*, *sissa-sissa*, *tjogo-tjogo*, *fissandjiri*, *siguiya son*, *naikaisso*, *toubougisso* ...). Ces derniers comprennent des expressions lexicalisées (*siguiya son*, ...) et des syntagmes de déterminants et de noms qui s'amalgament pour former des syntèmes lexicaux.

1. 2. Interprétation des faits de transfrontalité

L'observation des unités lexicales dans le roman *Monnè, outrages et défis* de Kourouma permet de constater un phénomène d'idiotisme où les mots ou locutions spécifiques au malinké n'entrent pas dans les règles sémantico-référentielles du français.

Il n'empêche que l'écrivain, pour affirmer ces sensibilités, non traductibles en français, a recours à sa langue maternelle : le malinké.

⁸ Toubab serait la déformation des expressions : *t'loblén* ou oreille rouge en malinké, et *tout barbu*, en français. Ce sont donc des synecdoques dont les étymologies ne sont pas attestées.

⁹ Un mot emprunté à une langue étrangère et employé comme tel : *Bolloda*, *monnè*, *kébi*, *massa*, *nazara*, *almamy*, *kélémasa*, *djéli*, *allama*, *fissandjiri*, *djigui*, *fama*, *famakourou*, *djéli*, *fa*, *bilakro*, *horon*, *koma*, *konon*, ...

Mais les termes dioula, *talibet*, *toubab*, *cora*, ... qu'on retrouve en français sont des pérégrinismes, in Jean-Marie BAGUE, "L'utilisation de mots "étrangers" dans un roman francophone ouest-africain : étude des xénismes dans *Monnè, outrages et défis* (Ahmadou Kourouma)", in *Bulletin du ROFCAN n° 10, INALF/CNRS*, Didier Érudition, 1996.

Cela aboutit à un foisonnement linguistique de l'œuvre qui, partant, se démarque de l'esthétique héritée du patrimoine hyperculturel¹⁰ de l'écriture acquise à l'école occidentale. On en juge par le fait que la catégorie lexicale du nom impliqué par les emprunts est une classe ouverte. Ce phénomène d'intégration des noms étrangers dans le français obéit à une double modalité graphique.

La première, d'ordre typographique, fait une transcription brute du mot étranger par les caractères français de type de police normal ou en italique. La seconde, qui relève de la ponctuation, utilise les guillemets pour souligner le caractère exotique, transfrontalier, des mots. On note également une double portée énonciative de ces modalités d'écriture : d'une part, ces signes mettent en évidence le caractère embrayé et subjectivant du discours à travers le mot issu de l'univers socioculturel de *Monnè, outrages et défis* (p.161) ; d'autre part, l'absence de soulignement qui en vaut pour une pré-validation de l'effacement énonciatif. Ce débrayage énonciatif autonomise référentiellement l'objet défini en l'isolant de tout contexte.

Il faut donc comprendre que le lexème, affecté des signes de typographie et de ponctuation, constitue des lieux de transfrontalité dans *Monnè, outrages et défis*. Les deux procédés d'écriture constituent des efforts d'adaptation des unités linguistiques issues du malinké.

2. MODALITÉS D'ADAPTATION DES EMPRUNTS

Certains emprunts indirects s'accommodent du cadre existant par des transformations morphologiques et phonologiques. Ces altérations morphophonologiques sont des modalités sur le plan énonciatif en ce sens

¹⁰ Par hypoculture, Ousmane Dia entend l'ensemble des pratiques et des croyances constitutives de l'espace culturel d'une œuvre. L'hyperculture recouvre le domaine intérieur au premier, et en particulier celui de l'écriture, in "Entre tradition et modernité, le romanesque épistolaire d'*Une si longue lettre*", 2003. <http://www.critaoi.org>. Consulté le 24/7/2004.

qu'il s'agit d'adapter l'unité linguistique à un contexte d'emploi qui n'est pas sans obéir à une intention de communication.

2.1. Les adaptations des emprunts indirects

Dans le processus de transfert des mots étrangers dans la langue française, on distingue deux catégories d'emprunts : les mots transcrits sans aucune variation phonologique (*alphatia, wirt, salamaleikoum*) et les mots transformés selon un processus analysable phonologiquement.

Ainsi, les termes *Almamy* et *Allah koubarou* ont pu résulter d'une métathèse¹¹ :

- « *Almamy* » est la déformation du SN arabe « *al imam* » avec le déterminant arabe /al/ et du substantif /imam/ ; dans l'expression [*al'imam*], on relève une métathèse de la voyelle /i/ et de la consonne /m/ qui aboutit à [*al'mami*] ;

- « *Allah koubarou* », altération de l'expression *Allahouakbar* [*alau'akbar*], formé par métathèse de la voyelle [u] pour donner [*alakbaru*] et de l'épenthèse de [u] : [*alakubaru*];

Ces altérations phonologiques ont un effet d'accentuation de la syllabe finale : [*al.ma.mi*] ; [*alakubaru*]. L'accentuation peut aussi être directe comme dans l'exemple suivant : le mot « *Talibet* », [*talibe*], est le produit de l'accentuation de la dernière syllabe de l'étymon [*talib(ə)*]. En outre, le composé « *Bissimilai* », [*bi.si.mi.la.i*], comporte une épenthèse de la voyelle [i] entre les consonnes sifflante /s/ et bilabiale /m/.

Les phénomènes épenthétiques ainsi observés [*bi.si.mi.la.i*] et [*a.la.ku.ba.ru*] s'expliquent par le fait que le malinké n'est pas une langue à groupes consonantiques. Ainsi, quand une unité lexicale d'une autre langue est employée en malinké, cela se réalise avec éclatement des groupes consonantiques par des épenthèses notamment. Puis du malinké au français, ce nouveau lexème franchit une autre étape de la mutation linguistique en

¹¹ Interverision de phonèmes contigus ou non.

même temps que les étymons malinké transposés (en français). La transfrontalité au niveau linguistique est mise en relief par des altérations phonologiques qui apparaissent comme des conséquences de l'introduction du mot dans la langue malinké. Celle-ci interfère avec le français par son lexique propre.

2.2. Les adaptations des emprunts indirects

Le processus d'introduction des mots malinké dans la langue française peut se faire directement par les moyens de l'écriture. Les mots employés ont pour source le malinké de manière exclusive. Dès lors apparaissent, comme par nécessité, des mécanismes d'appropriation des mots par le français selon les points suivants.

Au niveau morphologique, ces lexèmes du malinké n'étant pas analysables selon les théories du genre et du nombre du français, l'auteur trouve le moyen de les adapter par ajout d'un déterminant (le *dèguè*, la *tahàra*, des *nazaras* (p.19), les *toubabs* (p.19). Aussi l'effort d'assimilation¹² se ressent-il même au niveau de la propagation des marques de pluriel à l'écrit.

Au niveau phonologique, cette modalité d'adaptation fait perdre au mot son intégrité (la syllabation, la prononciation) et en modifie la sonorité (rythme lié au nombre de syllabes) : « Nous retournons à la terre quand... les *fama*¹³ (les princes) cessent d'être des héros. » (p. 42).

L'illustration en est donnée avec les différents emplois de *monnè* où le système syllabique n'est pas conforme à celui de la langue malinké. En effet, dans *monnèbana* « Le griot récita d'un trait le nouveau sonnet *monnèbana* »¹⁴(77), et *monnè fi*¹⁵« La vieille en elle-même est *monnè fi* (*monnè* dense)... » (162), les structures syllabiques sont conformes au modèle malinké ([mɔ.nɛ.ba.na], [mɔ.nɛ.fi]) ; mais avec le découpage syllabique *monnèbobeli*

¹² On aurait pu parler de lexicalisation, mais ces mots ne sont pas encore attestés en français. Ils demeurent, de ce fait, des emprunts malgré les adaptations aux règles morphologiques (actualisation par le déterminant) du français.

¹³ [fa.a.ma] chez les Bambaras et [fa.ga.ma] chez certains malinké.

¹⁴ *Monnè* est fini.

¹⁵ Sens littéral : *Monnè* noire ; métaphore : *Monnè* profond, paroxysmique et indicible ; *fi* en devient une particule discursive qui exprime l'exagération, l'hyperbole.

[mɔ.nɛ.bo.be.li], l'accentuation des syllabes se modifie. Les groupes accentuels en malinké sont [mɔ.nɛ.bo] et [be.li] tandis que dans l'écriture de Kourouma, on a [mɔ.nɛ.] et [bo.be.li]. On observe les mêmes faits avec *monnèwbotouma* où les groupes accentuels sont différents de ceux de *monnèwbotouma*

[mɔ.nɛw.] et [bo.tu.ma.] :

Il fut demandé aux griots prétendant au titre de Djéliba du Bolloda de nommer la période de la restauration : ils trouvèrent *monnewbotouma* (le temps de la vengeance des *monnew*), expression plate, à laquelle il manquait ce je-ne-sais-quoi que le Djéliba défunt savait donner à ses créations... (p.225).

On ajoute à cela le trait phonétique de fi qui n'est pas celui du malinké eu égard à l'absence de la nasalité du son /i/.

Au niveau sémantique, la transcription en français crée une ambiguïté au regard de l'explication signalée entre parenthèses par l'auteur : *monnèbobeli* (*monnèinvengeable*) et *monnèbotouma* (Moment de la sortie du *monnè*).

En effet, selon que le segment prédicatif *bo* (sortir) est suffixé au substantif *monnè* ou préfixé au privatif *beli*, ou au temporel *touma*, il y a une variation de sens :

- élément prédicatif *bo* suffixé à *monnè*,
*Monnèbo*¹⁶*touma* : le moment de la vengeance,
- élément prédicatif *bo* préfixé au temporel *touma*,
Monnèbotouma : l'occasion, l'opportunité de relever l'outrage,
- élément prédicatif *bo* suffixé à *monnè*,
Monnèbobeli : vengeance non réalisée,
- élément prédicatif *bo* préfixé au temporel *touma*,
Monnèbotouma : l'occasion, l'opportunité de relever l'outrage,

¹⁶ *Monnèbo* a le sens de vengeance.

- élément prédicatif *bo* suffixé au privatif *beli*, *Monnèbobeli* : le *monnè invengeable*.

Les adaptations réalisées aux différents niveaux linguistiques répondent à des besoins de communication où l'auteur insère dans le texte l'identité psychologique et sociale des instances narratives. Le phénomène du xénisme ainsi décrit explicite une stratégie d'appropriation de l'écriture. Mais ces accommodations laissent apparaître des problèmes de compréhension pour le natif malinké. Aussi l'auteur prévient-il par l'intertexte constitué de parenthèses et des clarifications des narrateurs.

Les divergences linguistiques et suprasegmentales ne répondent pas forcément à des contraintes littéraires mais à des exigences de communication linguistique. Du code oral malinké au code écrit français, les formes xénitiques réalisent une transfrontalité lexicale. Mais cela a pour corollaire d'accuser une transgression morpholexicale due à l'adaptation au système de l'écriture. Les écarts phonologiques induisent inévitablement des problèmes d'interprétation sémantique pour les natifs ou les locuteurs malinké. Cet exotisme particulièrement linguistique est accompagné d'opération métalinguistique de définition des terminologies. Au-delà des questions purement formelles liées à l'intelligibilité de la diégèse, des enjeux discursifs sous-tendent l'emploi des emprunts étrangers.

CONCLUSION

Le transfert des mots « étrangers » est reconnaissable à travers les mises en italique, la mise entre parenthèses et en transposition naturelle. Les deux procédés d'écriture font apparaître l'hypothèse critique d'une possible contagion du français par le malinké, hypothèse souvent déceptive à moins que le lexème, ainsi marqué, autorise à dire qu'il y a changement d'univers linguistique dans *Monnè, outrages et défis*. Ainsi, avec les unités plus ou moins propres au malinké, Kourouma a su se distinguer à travers des repérages énoncifs historiquement identifiables et des allusions énonciatives qui font référence à soi, à son univers spatio-temporel. Et c'est avec lui qu'on appréhende la pleine mesure de la liberté de création par la manifestation des sensibilités exotiques dans la littérature d'expression française.

Les changements phonologiques opérés s'en expliquent avec des possibilités de déperdition sémantique au regard des incompatibilités morphophonologiques entre français et malinké. Il n'en demeure pas moins que la transmutation s'accompagne d'un certain conformisme aux règles de transformation morphologique de la langue cible. A l'inverse, l'exigence de communication a pu imposer au français des formes insolites qui ne valent que ponctuellement. Toutefois, l'analyse démontre qu'au-delà de la perception d'une prétendue transgression¹⁷, il y a la manifestation réelle d'une hypoculture véhiculée par un lexique d'emprunt capable de traduire des sensibilités, des idéologies et des émotions dans un code linguistique imposé par les avatars de l'histoire. Tout compte fait, il convient de noter que la transfrontalité, sous l'angle morpholexical, prend l'aspect d'un transfert de culture dans l'espace textuel où, pour paraphraser Amadou Hampâté Bâ, Kourouma a couché le malinké sur le papier... français¹⁸.

La spécificité du style de Kourouma, qui prend volontairement en considération la notion de « transfrontalité » hors du cadre normatif, apporte un précieux renouvellement des perspectives d'écritures nouvelles.

BIBLIOGRAPHIE

BÂ, Amadou Hampâté, Griffon, décembre 1994 <http://jm.saliege.com/hampate.htm> consulté le 12/12/2009.

KOUROUMA, Amadou, *Monné, outrages et défis*, Paris, Seuil, 1990
BENVENISTE, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, Gallimard, 1974.

BÜHLER, Karl: translated by Donald Fraser Goodwin, John Benjamin,

¹⁷ SENDRAIL, Laura Menéndez-Pidal (2004:78) part d'une analyse sémantique, stylistique et grammaticale de l'adjectif "ferique" et du verbe "accrotter" pour démontrer le style de Kourouma. Selon son constat, Kourouma ignore le sens des mots qu'il emploie dans ses œuvres, il transgresse les normes françaises.

¹⁸ BÂ, Amadou Hampâté, Griffon, décembre 1994 <http://jm.saliege.com/hampate.htm> consulté le 12/12/2009.

"Imagination oriented and anaphoric deixis", [Sprachtheorie] *Theory of Language, The Representational Function of Language*, Amsterdam and Philadelphia, (1934) 1990.

BAILLEUL, Ch., *Petit Dictionnaire Bambara-Français FrançaisBambara*, England, AveburyPublishingCompany, 1981, annexe 4.

DUMESTRE, G., *Dictionnaire Bambara-Français*, Paris, Inalco (éd.).

MITTERAND, H., *Les mots français*, Paris : P.U.F., coll. "Que-saisje ?", n° 270.

BAGUE, Jean-Marie, « L'utilisation de mots "étrangers" dans un roman francophone ouest-africain : étude des xénismes dans Monné, outrages et défis (Ahmadou Kourouma) », in *Bulletin du ROFCAN* n° 10, INALF/CNRS, Didier Érudition, 1996.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2002.

BORGOMANO, Madeleine, *Ahmadou Kourouma le guerrier griot*, Paris, L'Harmattan, 1998.

DIA, Ousmane, « Entre tradition et modernité, le romanesque épistolaire d'Une si longue lettre » 2003, <http://www.critaoui.org.>, Consulté le 24/7/2004.

PICOCHÉ, J., *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977. TAMINE, J., *La grammaire : phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, Armand Colin, 1988.

SENDRAIL, Laura Menédez-Pidal, « L'actualité d'Ahmadou Kourouma », *Thélème, revista complutense de EstudiosFranceses*, 2004, n°19, p. 73-80.

